

**CONTRAT D'ENGAGEMENT**

**DEMARCHE QUALITE**

**SOINS PALLIATIFS**

**NIVEAU II**

**2<sup>ème</sup> CONTRAT**

*Vu la Loi 99-477 du 9 Juin 1999 et le Décret 2002-1463 du 17 Décembre 2002.*

*Vu la décision de l'Agence Régionale d'Hospitalisation de mettre en place une politique d'action prioritaire qui est de promouvoir la qualité des soins palliatifs dans la région nantaise, en améliorant les pratiques professionnelles et en permettant aux usagers d'avoir accès à des soins palliatifs de qualité là où ils se trouvent.*

*Vu la décision du Conseil d'Administration de RESPAVIE sous la Présidence du Dr C. OMET du 16 Décembre 2003 de mettre en place un contrat d'engagement personnalisé pour tous les établissements adhérents avec comme objectif de s'engager dans un projet concret de soins palliatifs.*

*Vu la décision du Conseil d'Administration de COMPAS sous la Présidence du Dr V. BARBAROT du 10 Décembre 2012 de poursuivre cette démarche de contractualisation.*

---

L'établissement :

Représenté par :

Et

Représenté par

s'engagent mutuellement à collaborer dans le cadre de la démarche qualité « Soins Palliatifs et Accompagnement de fin de vie » niveau II permettant ainsi à l'établissement d'atteindre les objectifs et engagements suivants dans les trois années à venir.

Contractualisations antérieures :

- Date d'adhésion :
- Date signature 1<sup>er</sup> contrat :
- Date signature 2<sup>ème</sup> contrat :

## SYNTHESE AUTOEVALUATION DU

### Points forts :

- 

### Points à améliorer et/ou à développer :

- 

### Autres éléments soulignés lors de la rencontre :

- 

-

## ENGAGEMENT 1

L'établissement favorise les différentes missions du référent soins palliatifs obligatoirement formé dans l'année qui suit sa nomination

Un référent médical est obligatoire pour les établissements de santé.

La formation en soins palliatifs pour les médecins coordonnateurs des EHPAD est recommandée

Tout changement de référent doit être signalé à l'équipe de coordination.

### **EQUIPE REFERENTE** :

1 – NOM : Prénom :  
Fonction :  
Service :  
Formation :  
@ :

2 – NOM : Prénom :  
Fonction :  
Service :  
Formation :  
@ :

3 – NOM : Prénom :  
Fonction :  
Service :  
Formation :  
@ :

4 – NOM : Prénom :  
Fonction :  
Service :  
Formation :  
@ :

5 – NOM : Prénom :  
Fonction :  
Service :  
Formation :  
@ :

6 – NOM : Prénom :  
Fonction :  
Service :  
Formation :  
@ :

## ENGAGEMENT 2

L'établissement s'engage à favoriser l'évolution des pratiques professionnelles au travers des axes suivants.

Face à chacune de ces préconisations, un état des lieux tiré de la synthèse de l'autoévaluation est réalisé au regard des trois dernières années.

### Le travail en inter disciplinarité

- Réunion hebdomadaire et/ou staff pluridisciplinaire obligatoire :
- Projet soins palliatifs individualisé :
- Analyse de pratique :
- Sensibilisation auprès de l'équipe :

### Le soutien des professionnels

- Groupe de parole :
- Soutien individuel :

### La formation des professionnels

- Atelier formatif COMPAS :
- Formation d'initiation COMPAS (obligatoire référent) :
- Formation thématique COMPAS :
- DIU Soins Palliatifs :
- Intégration formation soins palliatifs dans le plan de formation :

### Information et accompagnement des familles

- Personne de confiance :
- Directives anticipées :

### Intervention des bénévoles d'accompagnement

- Convention signée :
- Passage ponctuel ou régulier :
- Programmation d'un bilan annuel :

## ENGAGEMENT 3

**L'établissement s'engage à acquérir les biens d'équipement reconnus comme spécifiques en soins palliatifs :**

- Salon d'accueil pour les familles / les proches :
- Lit d'appoint pour les accompagnants :
- Salle de réunion pour l'équipe soignante :
- Baignoire médicalisée ou chariot douche :
- Matelas anti-escarres :
- Lits à position basse :
- Utilisation ou acquisition de pompe électrique à visée antalgique :
- Accès au MEOPA :
- Bâtonnets en mousse pour les soins de bouche :
- Coussins de positionnement :

## **ENGAGEMENT 4**

**L'établissement s'engage à collaborer avec l'équipe COMPAS pour :**

- Faciliter le maintien des patients en soins palliatifs sur le lieu de leur choix
- Favoriser les hospitalisations de répit dans le but d'éviter le passage aux urgences

## **ENGAGEMENT 5**

**L'établissement s'engage**

- à prioriser un objectif

### L'équipe de coordination de COMPAS s'engage à :

- Proposer les formations nécessaires aux équipes (formations d'initiation et thématiques, sensibilisation et ateliers formatifs...),
- Mettre à disposition un centre de documentation,
- Mettre à disposition un site internet et des fiches de bonnes pratiques,
- Répondre aux demandes d'analyses de pratique, de groupes de parole ponctuels ou réguliers,
- Permettre aux professionnels de bénéficier d'entretiens individuels ponctuels auprès d'un psychologue,
- Permettre des temps de rencontre et d'échanges entre tous les établissements (soirées-débats, Echo-réseau, journées COMPAS...),
- Apporter conseils et soutien (médicaux, infirmiers, psychologiques ou sociaux),
- Soutenir les professionnels dans l'orientation des patients et des familles en difficulté,
- Faciliter et soutenir la mise en place de la démarche institutionnelle en soins palliatifs.



## DUREE CONTRAT

Ce présent contrat est signé mutuellement pour une durée de trois ans. A l'issue, l'établissement accepte de réaliser et de partager une autoévaluation et un bilan de collaboration lors d'une rencontre avec COMPAS.

Nantes, le .....

**Nom de l'établissement**

**COMPAS**

**Nom du Directeur**

**Philippe CAILLON**  
**Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Caillon', written over a horizontal line.

**Rodolphe MOCQUET**  
**Directeur**